

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2016-03-043 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 1^{er} février 2016;

3.2 Séance extraordinaire du 2 février 2016;

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

Aucune.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de février 2016;

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Demande de subvention pour un projet au Soutien à l'action bénévole – Volet Loisirs des aînés;

8.1.2 Demande de subvention pour un projet au Soutien à l'Action bénévole – Volet Loisirs;

8.1.3 Dépôt d'un projet au FDT / Pacte rural;

8.1.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de compte de l'année 2015;

8.1.5 Congrès 2016 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

8.1.6 Congrès 2016 de la COMBEQ – Directeur des travaux publics et des services techniques;

8.1.7 Congrès - Rendez-vous québécois du loisir rural – Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

8.1.8 Embauche des sauveteurs à la piscine pour l'été 2016 ;

8.1.9 Offre de services – projet de trottoirs des rues Principale et Collège;

8.1.10 Offre de services pour la réalisation de l'étude de faisabilité du parc industriel léger;

- 8.1.11 Offre de services pour l'élaboration du Plan d'action intégré (PAI) de la municipalité ;
- 8.1.12 Dépôt de la demande d'Aide financière au Fonds municipal vert Pour l'élaboration du Plan d'action intégré (PAI) de la municipalité;
- 8.1.13 Offre de services pour la production des plans et devis pour la déviation des eaux usées et du prolongement des services sur la rue Desruisseaux ;
- 8.1.14 Demande de dérogation mineure au 205 chemin Biron ;
- 8.1.15 Transfert budgétaire – projets de l'année 2015 ;
- 8.1.16 Dépôt de la liste des propriétés qui seront mises en vente pour taxes;
- 8.1.17 Dépôt des rapports statistiques de performance 2015 dans le cadre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- 8.1.18 Appui au « Projet Marche / Cours pour le Haut » le 7 mai 2016.

9. Adoption des règlements

Aucun.

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Règlement d'emprunt numéro 607 – réfection chemin Galipeau;
- 10.2 Règlement d'emprunt numéro 608 – augmentation de la capacité de traitement des eaux usées aux étangs aérés;
- 10.3 Règlement numéro 609 - construction de rue et entente avec les promoteurs;
- 10.4 Règlement d'emprunt numéro 602 - construction des réseaux d'aqueduc et d'égout, chemin Desruisseaux;
- 10.5 Règlement numéro 610 – modification du règlement de zonage numéro 436; grille d'usage.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Lundi 4 avril 2016 à 19 h 30.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2016-03-044 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.2

2016-03-045 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVREIR 2016 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 40)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Madame Lucie Blais concernant des informations au sujet du changement de zonage demandé pour leur propriété.

Monsieur Bertrand Ash formule une plainte concernant le nettoyage de la cuisine et les poubelles au Centre multifonctionnel.

Monsieur Pierre Clément à savoir si des tests de granulométrie ont été faits dans le sable utilisé comme abrasif par l'entrepreneur en déneigement. (Il y a des roches dans le sable).

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 48.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de février 2016 et en fait la lecture.

2016-03-046 7.1.1 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 29 février 2016 au montant de **120,648.47 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1
RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse mairesse :

- Donne de l'information concernant :
 - Le souper Échec au crime organisé par la Sûreté du Québec ;
 - Une pièce de théâtre à venir en juin au sujet d'intimidation des personnes âgées ;
 - Un nouveau lieutenant à la Sûreté du Québec depuis le 1^{er} mars ;
 - La Régie des Hameaux qui a terminé l'année 2015 avec un surplus de 295,000 \$.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - L'O.M.H. qui doit fusionner avec Sherbrooke ou une autre municipalité, il y a une rencontre à venir à ce sujet ;
 - Le Transport du Bonheur, c'est le dernier A.G.A. avant le guichet unique ;
 - L'embauche de deux personnes pour l'organisation du transport en commun.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - L'appel d'offres pour la réfection du chemin Galipeau ;
 - Un projet en cours pour la réfection des trottoirs des rues Principale et du Collège ;
 - Le projet du garage en cours, nous avons rencontré le MTQ concernant la sécurité de la route 112, les restaurants Subway et Tim Horton. Ils mentionnent et félicitent le directeur général monsieur Daniel St-Onge, pour ses démarches auprès du MTQ pour l'obtention de la subvention dans le dossier de la réfection du chemin Galipeau.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les loisirs, tout va bien, la directrice est en place pour l'organisation et la restructuration des loisirs ;
 - Les événements à venir ; la fête des bénévoles le 7 mai, l'évènement Marche/Cours pour le Haut ; 1km, 5km et 10km.

Madame France Martel : Aucun commentaire.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant :
 - Les sorties des pompiers, une intervention avec un VTT a permis aux pompiers de secourir un bûcheron coincé sous un arbre.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - Le prolongement des réseaux sur la rue Desruisseaux, les réponses des citoyens sont positives ;
 - La demande de subvention au Fonds municipal vert a été déposée, nous attendons la réponse du Ministère pour l'exemption de l'obligation d'aller en appel d'offres publics pour les travaux aux étangs aérés.

8.1.1

2016-03-047 DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE (SAB) VOLET LOISIRS ET AÎNÉS :

CONSIDÉRANT QUE nous désirons présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole (SAB) volet loisirs et aînés.

CONSIDÉRANT QUE nous voulons continuer à aménager le parc Dubreuil avec la vision d'un parc multigénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier est de 50% des coûts admissibles avec un maximum de 750.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de déposer le projet pour l'achat et l'installation d'un banc berçant au montant de 2,872.37 \$ près des jeux de tennis, volley-ball de plage et pétanque.

**Poste budgétaire : Fonds de roulement 03-310-00-999.
À rembourser sur 3 ans.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2
2016-03-048 **DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET AU SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE (SAB) – VOLET LOISIRS :**

CONSIDÉRANT QUE nous désirons présenter un projet dans le cadre du Programme soutien à l'action bénévole (SAB) – volet loisirs;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons continuer à aménager le parc Dubreuil avec la vision d'un parc multigénérationnel;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier est de 20% des coûts admissibles avec un maximum de 3000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de déposer le projet pour l'achat et l'installation de trois jeux de pétanque au montant de 17,088.08 \$ près des jeux de tennis et volley-ball de plage.

**Poste budgétaire : Fonds de roulement 03-310-00-999.
À rembourser sur 3 ans.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
2016-03-049 **DÉPÔT D'UN PROJET AU FDT / PACTE RURAL:**

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé notre plan de travail 2016 à la séance de décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la somme disponible pour nos projets au FDT / Pacte rural pour l'année 2016 est de 46 765.57 \$, représentant 75% des coûts admissibles des projets;

CONSIDÉRANT QUE nous avons jusqu'au 31 mars 2016 pour déposer nos projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner dépose trois projets au FDT / Pacte rural :

Aribus – route 112	24 567 \$
Révision de notre plan d'urbanisme	25 000 \$
Sécurité route 112 – afficheur de vitesse	<u>13 102 \$</u>
Pour un total de	62 669 \$
Pour une subvention possible de	46 765 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
2016-03-050 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTE DE L'ANNÉE 2015 :**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 112,608 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2016-03-051 CONGRÈS 2016 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

ATTENDU QUE les 15, 16 et 17 juin 2016 aura lieu le Congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

ATTENDU QUE ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs généraux pour se maintenir à jour au sujet des lois et règlements et nouveaux projets gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Daniel St-Onge assiste au congrès des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016. Le coût d'inscription 503 \$ plus taxes; frais d'hébergement, repas, transport, au coût environ 700 \$ payés par la Municipalité.

**Poste budgétaire : 02-130-00-310, dépense.
02-130-00-454, inscription.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2016-03-052 CONGRÈS 2016 DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES :

ATTENDU QUE chaque année le directeur des travaux publics et des services techniques assiste au congrès de la COMBEQ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur des travaux publics et des services techniques assiste au congrès de la COMBEQ les 28, 29 et 30 avril 2016 et que les frais de l'inscription, du transport et de l'hébergement soient payés selon la politique en vigueur;

**Poste budgétaire : 02-610-00-454 - 550.00 \$ plus taxes
02-610-00-310 - 800.00 \$ plus taxes (estimé)**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2016-03-053 CONGRÈS 2016 - RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL – DIRECTRICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE:

CONSIDÉRANT QUE les 27, 28 et 29 avril 2016 à Saint-André-Avellin en Outaouais a lieu le quatrième Rendez-vous du loisir rural;

CONSIDÉRANT QUE ce sont trois jours de formation, d'information et d'échange entre les responsables des loisirs en milieu rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire madame Marie-Pier Bisson-Côté à assister à ces trois journées les 27, 28 et 29 avril 2016 et que les frais d'inscription 105 \$; hébergement, transport, repas, environ 400 \$ soient payés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

**Poste budgétaire : 02-700-00-310 - déplacement etc. ...
02-700-00-454 – inscription.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2016-03-054 EMBAUCHE DE TROIS (3) SAUVETEURS À LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ÉTÉ 2016 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de trois (3) sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) sauveteurs de l'été 2015 sont disponibles pour continuer à l'été 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de trois (3) sauveteurs pour une période de 10 semaines au taux de 16.12 \$ pour un maximum de 37.5 heures / semaine chacune.

- Madame Annabelle Dugal-Villeneuve
- Madame Hélène Lefèbvre
- Madame Shelley Donaldson

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2016-03-055 OFFRE DE SERVICES – POUR LE PROJET DE TROTTOIRS SUR LES RUES PRINCIPALE ET COLLÈGE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons inclus au budget 2016 la réfection et la construction de trottoirs sur les rues Principal et Collège;

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire le relevé terrain et la collecte des données, faire les plans, devis et l'appel d'offres pour les travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services des Consultants SM inc. pour faire les relevés de

terrain et la collecte des données, faire les plans, devis et procéder à l'appel d'offres pour les travaux, pour un montant de 16,350. \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-037

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2016-03-056 OFFRE DE SERVICES – POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PARC INDUSTRIEL LÉGER :

CONSIDÉRANT QUE nous voulons procéder aux travaux pour la réalisation du parc industriel léger et la construction du garage municipal durant l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir les plans préliminaires de l'aménagement des terrains et de la rue avant de procéder aux plans de constructions de la rue etc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la Firme EXP. Inc., référence numéro 999-00041247-PP pour faire les plans préliminaires et l'étude de faisabilité au montant de 9,150 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-062

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2016-03-057 OFFRE DE SERVICES – POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION INTÉGRÉ (PAI) DE LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une première étape dans l'élaboration du Plan d'action intégré (PAI) afin de déposer notre demande au Fonds municipal vert dans le projet de l'augmentation de la capacité des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE nous devons poursuivre l'élaboration du Plan d'action intégré jusqu'à l'adoption d'une politique de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons poursuivre avec la même firme de consultant soit COHÉSION;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services en date du 29/02/2016 au montant de 21,500 \$ plus taxes pour l'élaboration du PAI.

Poste budgétaire : 02-190-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2016-03-058 DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS MUNICIPAL VERT – POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION INTÉGRÉ (PAI) DE LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE nous devons poursuivre l'élaboration du Plan d'action intégré (PAI) jusqu'à l'adoption d'une politique de développement durable;

CONSIDÉRANT QU' une aide financière au Fonds municipal vert est disponible pour 50% des coûts admissibles à l'élaboration du Plan d'action intégré (PAI);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds municipal vert qui est accordée pour ce type de projet et qui représente 50% des coûts admissibles au montant de 39,800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2016-03-059 OFFRE DE SERVICES – POUR LA PRODUCTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA DÉVIATION DES EAUX USÉES ET DU PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA RUE DESRUISSEAUX :

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait une étude préliminaire pour la déviation des eaux usées et le prolongement des services sur la rue Desruisseaux avec l'étude de l'augmentation de la capacité des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QU' afin de poursuivre le projet, la prochaine étape est la production des plans et devis et du document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des offres de services, que la firme EXM est la plus basse et qu'elle est en mesure de produire ces documents dans le délai requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services en date du 03/03/2016 au montant de 21,743 \$ plus taxes pour la production des plans et devis et du document d'appel d'offres.

Poste budgétaire : 03-310-00-017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2016-03-060 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 205 CHEMIN BIRON :

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le comité consultatif d'urbanisme et que le comité recommande l'acceptation;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'a pas d'influence négative sur le voisinage (*voir procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 9 février 2016*);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et que la dérogation mineure soit acceptée telle que demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2016-03-061 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – PROJETS DE L'ANNÉE 2015 :

CONSIDÉRANT QUE certains projets ont été réalisés durant l'année 2015 à partir des sommes des surplus réservés ou du surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte les transferts suivants:

- Terrain de tennis – du fonds des parcs et terrains de jeux : 49,000.00 \$
- Rechargement des chemins de graviers –
du surplus affecté réfection de chemin : 29,305.13 \$
- Réfection du pavage rues Cardinal, Patriotes
et la réfection du ponceau chemin Galipeau
à partir du surplus accumulé : 186,020.44 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2016-03-062 DÉPÔT DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS QUI SERONT MISES EN VENTE POUR TAXES :

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés devront faire l'objet de la vente pour taxes si aucun paiement n'est fait en date du 18 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le montant des taxes dû sera ajusté en date du 18 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner mandate le directeur général / secrétaire-trésorier à transmettre la liste des dossiers de vente pour taxes à la MRC du Haut-Saint-François et demande à celle-ci de procéder à la vente pour non-paiement d'impôts fonciers, les propriétés suivantes :

- Matricule numéro 0535 93 9701, lot 1385459 5 717.44 \$
- Matricule numéro 0234 52 0283, lot 4104746 3 661.06 \$

Plus les intérêts et les frais encourus et les taxes scolaires de chacun des lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2016-03-063 DÉPÔT DES RAPPORTS STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2015 – DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2015 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de février 2016;

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2015 sont complétés et prêts à être déposés au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de performance pour l'année 2015 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

2016-03-064 APPUI AU PROJET « MARCHÉ / COURS POUR LE HAUT » LE 7 MAI 2016 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons accepté que l'évènement Marche / Cours pour le Haut, qui aura lieu le 7 mai prochain, soit sur le territoire de la municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE cela implique la Municipalité à fournir du matériel afin de barrer les rues et routes, installer de la signalisation et que certains employés soient présents ce samedi matin pour l'installation des barricades et de la signalisation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que l'évènement soit sur le territoire de la municipalité et approuve un budget de 1 000. \$ afin de couvrir certaines dépenses.

Poste budgétaire : 02-700-00-999

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 607 – RÉFECTION CHEMIN GALIPEAU :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement d'emprunt numéro 607 « Réfection chemin Galipeau ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 608 – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AUX ÉTANGS AÉRÉS :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement d'emprunt numéro 608 « Augmentation de la capacité de traitement des eaux usées aux étangs aérés. »

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 609 – CONSTRUCTION DE RUE ET ENTENTE AVEC LES PROMOTEURS :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Mageau qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 609 « Construction de rue et entente avec les promoteurs ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.4

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 602 – CONSTRUCTION DES RÉSEAUX AQUEDUC ET ÉGOUT, RUE DESRUISSEUX :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement d'emprunt

numéro 602 «Construction des réseaux aqueduc et égout, rue Desruisseaux».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 610 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436, GRILLE D'USAGE :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 610 « Modification du règlement de zonage numéro 436, grille d'usage ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS 20 H 24.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Les travaux du chemin Galipeau sont jusqu'à quel endroit ;
- Le projet garage municipal, à quel endroit est la sortie pour la rue ;
- La facture pour l'achat de peinture, ça concerne quels travaux ;
- Les réparations sur le Grass-Hopper ;
- Le règlement de construction de rues.

Monsieur Fabien Morin concernant le changement de zonage.

Monsieur Bertrand Ash concernant :

- L'information au sujet de la sortie en face du Esso ;
- Les trottoirs sur la rue Principale ;
- Le stationnement du Centre multifonctionnel, est-ce possible d'avoir des lignes ;
- La dérogation mineure sur le chemin Biron ;
- La façon dont les travaux de la rue seront faits pour le garage.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 42.

13.

2016-03-065 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : Lundi le 4 avril 2016 à 19 h 30.